

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**MISE EN ŒUVRE DU TROISIÈME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
CHAPELLE NOTRE DAME DE CAMBOUS
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'au titre du 3ème plan de restauration du patrimoine, l'opération de restauration de la chapelle Notre Dame de Cambous, située sur la commune de Saint André de Sangonis, a été retenue par la Commission environnement du 22 novembre 2012 et le bureau communautaire du 4 février 2013,

Vu que conformément au règlement d'intervention adopté par le Conseil communautaire réuni le 24 septembre 2012, il est proposé la mise en œuvre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, tel que prévu à l'article 5 du règlement d'intervention,

Vu que conformément au règlement d'intervention, la communauté de communes verse un fond de concours à hauteur d'un pourcentage maximum de 25%, plafonné à 50.000 € HT par opération,

Considérant que l'objectif de cette opération est la restauration des toitures et des façades, afin de stopper les dégradations et sauver l'édifice de la ruine,

Considérant que les travaux envisagés sont la restauration complète de la charpente et de la couverture ainsi que la restauration des façades extérieures,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 170 000 € HT (136 000 € HT de travaux, 34 000 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires et de frais divers),

Considérant que des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Commune de
Saint-André de Sangonis

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
Saint-André de Sangonis - Chapelle de Cambous

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	15 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc Roussillon	34 000,00 €	20%
Travaux	136 000,00 €	80%	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	42 500,00 €	25%
Aléas et divers	19 000,00 €	11%			
			PART FINANCEURS	76 500,00 €	45%
			PART commune St-André	93 500,00 €	55%
TOTAL HT	170 000,00 €	100%	TOTAL HT	170 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 30%)	204 000,00 €		TOTAL TTC (TVA 30%)	204 000,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant Hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 930 le 11/02/2014
Publication le 11/02/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 11/02/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmcl65515-CC-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

